



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021/238

**portant inscription au titre des monuments historiques d'objet mobilier conservé
à Verdun (Meuse)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code du patrimoine livre VI, titres I et II, et notamment ses articles R622-32 à R622-38 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 26 novembre 2020.
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Ensemble sculpté de seize statues dites des Maréchaux, 1^{ère} moitié du XX^e siècle (1913-1936 : dates extrêmes de livraison des statues), hauteur : 310 cm, longueur : 145 cm, profondeur : 100 cm (dimensions maximales), pierre (calcaire) ;

Auteurs : Jean Georges Achard (1871-1934) (Maréchal Exelmans) ; Ferdinand Andrieu (1880-1975) (Maréchal Fayolle) ; Louis Bertrand (1866-1935) (Amiral La Roncière le Noury) ; Lucien Brasseur (1878-1960) (Maréchal Lobau) ; Paul Breton (1868-1933) (Général Junot) ; Armand Bloch (1866-1933) (Général Caulaincourt) ; Julien Caussé (1869- ?) (Général Cambronne) ; Joanny Durand (1886-1955) (Maréchal Clauzel) ; Henri Coutheillas (1862-1928) (Général Marbot) ; Florentin Chauvet (1878-1958) (Maréchal Mortier) ; Suzanne Lifraud (1892- ?) (Aurelles de Paladines) ; Louis Janthial (1904-1965) (Franchet d'Espérey) ; Frédy Stoll (1869-1949) (Maréchal Maunoury) ; Marcel Henri Spranck (1896-1978) (Général Margueritte) ; Auguste Maillard (1864-1944) (Maréchal Galliéni) ; Charles Pourquet (1877-1943) (Maréchal Sérurier) ; Albert Séraphin (?- ?) (Maréchal Brune) ;

conservé au carrefour des Maréchaux de Verdun (Meuse) et appartenant à l'État (Centre National des Arts Plastiques).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 10 MAI 2021

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise COURTAY

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.